DÉPISTAGE DU COVID-19: TEST PCR GRATUIT

1. Dans quels cas vous faire tester?

- Si vous avez plus de 6 ans et vous présentez certains symptômes liés au COVID-19;
- Si vous avez eu un contact avec quelqu'un qui a le COVID-19;
- Si vous avez passé plus de 48h à l'étranger;
- Si vous partez à l'étranger ou participez à un grand évènement culturel et que vous n'êtes pas encore vacciné ou que vous n'avez pas encore reçu la 2^{ème} dose.

Dans des cas exceptionnels, vous ne devez pas être testé et/ou mis en quarantaine. <u>Un aperçu des</u> exceptions peut être trouvé ici.

2. Dans quelles conditions pouvez-vous bénéficier d'un test PCR gratuit ?

Si vous n'êtes pas encore vacciné, vous pouvez obtenir votre certificat COVID numérique européen sur base de l'attestation d'un test PCR négatif qui est valable 72 heures à compter de la réalisation du test.

Les enfants de 6 à 17 ans et les personnes qui n'ont pas encore eu l'occasion d'être complètement vaccinées ont droit au **remboursement de 2 tests PCR** effectués entre le 28 juin et le 30 septembre 2021.

3. Comment obtenir le code pour le remboursement du test ?

Vous pouvez demander un code pour un test PCR gratuit ou payant sur le site de Ma Santé.



Ce code est disponible pour la personne qui :

- A sa résidence principale en Belgique selon les données du Registre national,
- Est âgée de 6 ans ou plus,
- N'a pas encore été invitée ou qui a été invitée il y a moins de 30 jours pour la première fois à se faire vacciner,
- N'a pas encore reçu la totalité des doses du vaccin.

Attention : un code d'activation pour un test PCR gratuit est valable pendant 10 jours, le prélèvement doit donc être réalisé dans les 10 jours. Après avoir demandé le code, que vous ayez réalisé le test PCR gratuit ou non, le code ne sera pas annulé et comptera comme un code reçu pour un test PCR gratuit.

Source: FAQ du site info-coronavirus.be

